

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**1^{er} OCTOBRE 2012
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 1^{er} octobre, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général & greffier-adjoint*
Me Marie-Pascale Lessard, *assistante-greffière*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire confirme à l'assistance le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

Point 5

Avis de motion - Règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans la zone H-407 (Résidence pour personnes âgées autonomes)

Point 6 :

Adoption – Premier projet de règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans la zone H-407 (Résidence pour personnes âgées autonomes)

Monsieur le Maire confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

Point 24

Entente 68, rue Sainte-Anne

Point 25

Autorisation de signature - Acte de vente et de servitudes
Lots P-34, P-35 et P-36 (limitrophe au 64 et au 68 rue Sainte-Anne)

Point 26

Avis de motion - Règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518

Point 27

Avis de motion - Règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Erreur cléricale à l'article 4 du règlement 746-1 de l'annexe de la résolution no 2012-289
- Utilisation pour fins de garderie d'un immeuble situé au 292 à 296, rue Sainte-Anne
- Octroi du contrat de surveillance avec résidence complète
- Participation du maire au forum organisé par New Jersey technology council
- Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM)

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-375 Approbation procès-verbal, séance générale 10 septembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 10 septembre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2012-376 Approbation procès-verbal, séance spéciale 24 septembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 septembre 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques & greffier.

Adoptée.

2012-377 Procès-verbal de correction, séance générale du 9 juillet 2012

Considérant l'erreur cléricale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du procès-verbal de correction de l'erreur cléricale à l'article 4 du règlement 746-1 de l'annexe de la résolution numéro 2012-289.

Adoptée.

2012-378 Approbation des comptes, septembre 2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de septembre 2012 :

Fonds d'administration : 2 550 239.80 \$
(chèques 2948 à 23125 et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 356 680.67 \$
(chèques 278 à 298)

Certificat de la trésorière numéro 2329

Adoptée.

RÈGLEMENTS

2012-379 Adoption – Second projet de règlement 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-36 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'autoriser la construction de bâtiments agricoles et permettre l'élevage dans les zones A-225, A-306, A-313, A-314, A-315, A-316 et A-317 soit et est adopté.

Adoptée.

2012-380 Adoption – Second projet de règlement 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207, I-208 et I-221

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-39 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207, I-208 et I-221 et d’augmenter la superficie pour l’usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207, I-208 et I-221 soit et est adopté.

Adoptée.

2012-381 Adoption – Règlement 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone H-442 à même la zone P-443

Attendu qu’aucune personne intéressée n’ayant le droit de déposer une demande d’approbation référendaire ne s’est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-38 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d’agrandir la zone H-442 à même la zone P-443.

Adoptée.

2012-382 Adoption – Règlement 730-1 modifiant le règlement 730 établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 730-1 modifiant le règlement 730 établissant les règles de régie interne des commissions et comités du Conseil de la Ville de Varennes et remplaçant le règlement numéro 559.

Adoptée.

2012-383 Adoption –Règlement 783 autorisant l'utilisation pour fins de garderie d'un immeuble situé au 292 à 296 rue Sainte-Anne

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 783 autorisant l'utilisation pour fins de garderie d'un immeuble situé au 292 à 296 rue Sainte-Anne.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après ; aucune intervention.

2012-384 Demande de dérogation mineure no 0959-55-2071, Lot P-54 Permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance de 1,65 mètre de la ligne arrière

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance de 1,65 mètre de la ligne arrière ;

Considérant que le CCUE a transmis un avis favorable à la présente demande par la résolution CCUE 12-05-25 ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 12 septembre 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 0959-55-2071 afin de permettre la construction d'un bâtiment principal à une distance de 1,65 mètre de la ligne arrière.

Le terrain porte le numéro de lot P-54 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone C-650.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2012-385 Location de camion avec opérateurs Transport de neige, hiver 2012-2013 *Les Entreprises RDL (2000) Inc. / Benvas Excavation Inc.*

Considérant l'appel d'offre sur invitation pour la location de camion avec opérateurs - Transport de neige, hiver 2012-2013 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat aux deux (2) soumissionnaires, Les Entreprises RDL (2000) Inc. et Benvas excavation Inc., selon leur soumission du 20 septembre 2012, pour la location de camion avec opérateurs – Transport de neige, hiver 2012-2013 pour un montant total de 27 594.00 \$ pour Les Entreprises RDL (2000) Inc. et pour un montant total de 48 864.35 \$ pour Benvas Excavation Inc. incluant les frais d'imprévus et les taxes.

Certificat de la trésorière numéro 2334

Adoptée.

2012-386 Acquisition d'une remorque *Remorque 116*

Considérant l'appel d'offre sur invitation pour l'acquisition d'une remorque ;

Considérant la réception d'une (1) soumission ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 24 septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Remorque 116, de Saint-Basile-le-Grand, selon sa soumission du 20 septembre 2012, pour l'acquisition d'une remorque pour un montant total de 19 677.97 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Le financement est fait par une affectation de la réserve financière en eau potable.

Certificat de la trésorière numéro 2333

Adoptée.

**2012-387 Autorisation de réfection d'un passage piétonnier au parc Pré-Vert
Benvas Excavation Inc.**

Considérant l'appel d'offre public pour la réfection de passages piétonniers ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer la réfection d'un passage piétonnier au parc Pré-Vert par la compagnie Benvas Excavation Inc. à l'item 6 de sa soumission du 7 septembre 2012 pour un montant de 54 518.85 \$ incluant les frais d'imprévus et les taxes. Cette dépense est affectée aux surplus accumulés.

Certificat de la trésorière numéro 2335

Adoptée.

**2012-388 Octroi du contrat de surveillance avec résidence complète
Dessau Inc.**

Considérant la résolution 2012-038 ;

Considérant que le mandat prévoit actuellement une surveillance partielle des travaux ;

Considérant la recommandation de la direction générale en date du 26 septembre 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat de réalisation et de surveillance des travaux avec résidence complète pour un montant supplémentaire de 23 000 \$ plus taxes à Dessau Inc., conformément à sa soumission du 10 janvier 2012. La présente dépense est imputée au règlement 781.

Certificat de la trésorière numéro 2336

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012-389 Assurance collective Renouvellement 2012-2013 / Partage des primes

ATTENDU que le Groupe Financier AGA Inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financière du régime d'assurance collective de la Ville de Varennes ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA Inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA Inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission ;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans ;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Varennes et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Varennes pour la période du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphane Marceau du Groupe Financier AGA Inc. ainsi qu'à Unions des municipalités du Québec.

D'entériner le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives entre la Ville de Varennes et les élus, les employés et les cadres pour la période du 1er octobre 2010 au 30 septembre 2011 ; ledit tableau est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-390 Sentier cyclable et pédestre Oka – Mont Saint-Hilaire

Considérant que le Ministère des Transports du Québec a l'intention de réaliser prochainement la réfection d'une section de la route 229 correspondant au boulevard Lionel-Boulet à Varennes ;

Considérant le projet du sentier cyclable Oka - Mont-Saint-Hilaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à réaliser dans les plus brefs délais ;

Considérant que la Ville de Varennes a l'intention dès 2013 de consolider son réseau cyclable en réalisant un aménagement cyclable sur le boulevard Lionel-Boulet (route 229) ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au Ministère des Transports du Québec de prévoir l'intégration d'une voie cyclable dans son projet de réfection de la route 229.

Adoptée.

2012-391 Contrat – Prolongation du mandat « Accès-logis » du directeur de l'OMH

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De prolonger à même la banque d'heures déjà approuvée le contrat de Monsieur Cardinal pour son travail sur le projet « Accès logis ».

Adoptée.

**2012-392 Autorisation de signature
Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville**

Considérant l'octroi par le programme PIQM d'une subvention pour l'engagement d'un ingénieur régional à la MRC Marguerite-D'Youville ;

Considérant que cet ingénieur permettra d'améliorer la couverture technique sur le territoire des municipalités intéressées. ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente entre la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville et les municipalités de Calixa Lavallée, Saint-Amable, Varennes ainsi que Verchères ; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-393 Autorisation de participation
New Jersey technology council**

Considérant l'invitation reçue pour monsieur le maire Martin Damphousse ;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur le maire Martin Damphousse soit autorisé à participer au forum organisé par le New Jersey Technology Council le 11 octobre prochain au New Jersey. Le thème de cet événement est « Cities making difference through Energy & Environmental Innovation » ;

Que tous les frais inhérents réellement encourus (inscription, hébergement, déplacement, repas, etc.) seront défrayés par la Ville, sur présentation de pièces justificatives et selon la procédure habituelle.

Adoptée.

**2012-394 Mouvement de personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

20 h 19 Madame la conseillère Brigitte Collin, déclarant son intérêt dans le présent dossier, quitte la Salle du Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP-2012-10 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 26 septembre 2012.

20 h 20 Madame la conseillère Brigitte Collin entre dans la Salle.

Adoptée.

**2012-395 Demandes d'aide financière - Volet 1.5 du Programme
d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM) - Approbation**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Varennes a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PIQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a réalisé les mesures prévues dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil de la Ville de Varennes autorise la présentation de deux demandes d'aide financière pour les dossiers 525127 & 525128 dans le cadre du volet 1.5 du PIQM relativement au projet de remplacement/réhabilitation de conduites ;

Que la Ville s'engage à réaliser un seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux ;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet ;

Que monsieur Sébastien Roy, directeur général, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs aux dossiers précités dans le cadre du volet 1.5 du PIQM.

La présente remplace la résolution 2012-332 adoptée par le Conseil le 20 août 2012.

Adoptée.

2012-396 Entente 68, rue Sainte-Anne

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'entente constatée par la quittance trouvée en annexe des présentes et d'approuver le versement d'un montant de 40 000 \$ à monsieur Georges Boisselle.

Ladite somme est affectée aux surplus accumulés libres.

Adoptée.

**2012-397 Autorisation de signature
Acte de vente et de servitudes
Lots P-34, P-35 et P-36 (limitrophe au 64 et au 68 rue Sainte-Anne)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Dampousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et de servitudes à intervenir devant Me Édith Lavallée, notaire, entre la Ville de Varennes, Georges Boisselle et Lorraine Pelletier, relativement aux lots Ptie 34, Ptie 35 et Ptie 36 du cadastre officiel Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères.

Adoptée.

A-2012-40 Avis de motion - Règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H 518.

2012-398 Adoption – Premier projet règlement 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H-518

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-40 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de réduire le pourcentage minimum de matériaux de classe 1 comme revêtement extérieur dans les zones H-405, H-407, H-408, H-409 et H 518 soit et est adopté.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Groupe de musique de l'école Le Carrefour se présente à Orlando et sollicite l'aide de la Ville
- Avis de démolition du 2430, rue Frontenac
- Capacité d'un ruisseau à soutenir une nouvelle maison
- Nombre de camions pour le transport de neige et prix pour les quantités de neige
- Détails concernant l'entente 68, rue Sainte-Anne
- Suivi : Abribus
- Piste cyclable entre Oka et Mont St-Hilaire
- Passage piétonnier : justification du montant
- Éclairage rue Sainte-Anne
- Félicitations invitation au forum organisé par le New Jersey technology council
- Étroitesse de la rue Langlois
- Lampadaires sur la rue Sainte-Anne
- Règlement 707-40 : matériaux de classe 1
- Ajout de zones dans le règlement 707-40

- 68, rue Sainte-Anne : Servitude et coûts reliés au gazon en arrière lot
- Séance du Conseil sur le babillard électronique
- Date de préparation : ordre du jour des séances spéciales
- Rues rétrécies et ralentissement des véhicules ; vitesse des autobus du Collège Saint-Paul
- Véhicules stationnés sur les espaces de stationnement interdits l'été
- Rues Claude-Volant et Jacques-Lussier : vitesse et rues à rétrécir

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 04.

Le maire,

Le directeur général et greffier-adjoint,

Martin Damphousse

Sébastien Roy, MBA